

MAIRIE
de
CANGEY
37530

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2015

L'an deux mil quinze, le dix mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CANGEY, étant assemblés en réunion ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Huguette DELAINE.

Etaient présents : MM. ROSSE, AUDEBERT, LENA, SIMON, BACON, CHARTIER, MALO. MMES DELAINE, BARRITAUT, ROBINET, RETIF, BORDIER-BONNEAU, GAURON, COURTEVILLE.

Etait absente excusée : Mme SANCHEZ.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection du secrétaire dans le sein du Conseil. Madame Patricia BORDIER-BONNEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame Le Maire rappelle les différentes étapes et orientations du futur Plan Local d'Urbanisme de la commune et donne la parole à Monsieur Thomas CLAVREUL (Chargé d'Etudes du cabinet ARCHITOUR) afin de présenter en détail, l'arrêt de projet.

Délibération n°2015- MARS 05

OBJET: ARRET DE PROJET DE REVISION DU POS en PLU de LA COMMUNE DE CANGEY

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la révision du POS en plan local d'urbanisme a été menée, et à quelle étape la procédure se situe. Mme Le Maire rappelle les motifs de cette révision et explique les nouveaux choix d'aménagement qui ont été faits notamment en ce qui concerne le développement urbain et démographique, le développement de l'économie, la protection des espaces naturels et agricoles, et précise quelles seront, pour chacune des zones, les règles d'urbanisme applicables.

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu la délibération en date du 04 octobre 2011, prescrivant la révision du POS en PLU ;

Vu le débat en Conseil municipal du 07 juillet 2014 portant sur les orientations générales du PADD ;

Vu le projet de révision du POS en PLU et notamment le rapport de présentation, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;

Vu les modalités de concertation mises en place :

- Un registre ouvert au public pour y consigner ses observations pendant toute la durée de la procédure,
- Une réunion publique de présentation du Diagnostic Territorial,
- Une réunion publique de présentation du PADD,
- Une exposition sur le PADD,

Vu le bilan de la concertation exposé comme suivant :

Une réunion de concertation agricole s'est déroulée le 1^{er} décembre 2011, rappelant la nécessité de retranscrire la zone agricole au plus près de la réalité du terrain. Par la suite, les agriculteurs ont rempli un questionnaire afin de connaître leur évolution sur les dix prochaines années. La publicité de cette réunion a été assurée par courrier aux exploitants agricoles.

Une première réunion publique s'est déroulée le 27 juin 2012. Elle a eu pour objet de présenter le diagnostic territorial et la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, présentation assortie de discussions et débat.

La publicité de cette réunion a été assurée par distribution dans les boîtes aux lettres, affichage dans les points clés de la commune, et insertion dans la Nouvelle République.

Lors de cette réunion publique, les questions ont porté sur les possibilités de constructions nouvelles, les objectifs de la collectivité dans les dix années à venir et sur les éventuels besoins supplémentaires en assainissement.

Une seconde réunion publique a été organisée le 22 octobre 2013. Elle a eu pour objectif de présenter les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, présentation assortie de discussions et débat.

La publicité de cette réunion a été assurée par distribution dans les boîtes aux lettres, affichage dans les points clés de la commune, et insertion dans la Nouvelle République.

Les principales observations du public ont porté sur la prise en compte de l'avis des propriétaires du territoire, sur le PPRI, sur des interrogations concernant la compatibilité entre le projet de camping et les objectifs de réduction de la consommation d'espace, sur le nombre de logements prévu sur les zones pressenties à l'urbanisation, et sur la prise en compte dans le PLU des capacités des stations d'épuration.

Lors des deux réunions publiques, Monsieur Le Maire et l'urbaniste en charge du PLU ont pu répondre aux différentes questions posées et chacun a pu s'exprimer librement.

Une exposition sur le PADD et le zonage a été mis à la disposition du public du 12 au 23 janvier 2015. La publicité de cette réunion a été assurée par la distribution dans les boîtes aux lettres, et un article dans le bulletin municipal de Cangey.

Un cahier a été mis à disposition des habitants en Mairie pour y consigner les observations. Les observations et questions consignées dans ce cahier ont principalement porté sur :

- la localisation des capacités de densifications identifiées spatialement dans les OAP
- les zones à urbaniser et leur localisation.
- des précisions concernant des éléments du zonage (secteurs agricoles d'activités artisanales, ...)
- la gestion des eaux pluviales, notamment concernant les zones à urbaniser
- les procédures de type droit de préemption et expropriation
- les mobilités autour des zones à urbaniser : largeur de voirie, sécurité, transports en commun
- la possibilité d'une activité d'Hôtellerie de Plein Air.

Les questions soulevées lors des réunions publiques ont fait l'objet d'analyses et d'échanges dans le cadre des réunions de travail sur le PLU, au cours desquelles des propositions et choix ont été faits, notamment en ce qui concerne l'enveloppe des zones à urbaniser, les principes d'aménagement traduits dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation, les règles d'urbanisme.

Les courriers d'observations et questions de particuliers adressés à la mairie ont également fait l'objet d'analyses et d'échanges dans les mêmes dispositions.

La concertation sur le projet de PLU s'est déroulée dans de bonnes conditions. Le public a pu s'exprimer librement et les remarques ont été écoutées par les élus.

Les personnes ayant formulé des remarques portant sur des questions très précises, et ne remettant pas en cause les orientations générales du projet de PLU, ont été invitées à les réitérer dans le cadre de l'enquête publique.

Les observations ont toujours été examinées sous l'angle de l'intérêt général et de la politique générale de développement du territoire à mettre en place.

Considérant que le projet de révision du POS en PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- arrête le projet de révision du POS en PLU de la commune de Cangey tel qu'il est annexé à la présente ;
- précise que le projet de révision du POS en PLU sera communiqué pour avis :
 - à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du POS en PLU
 - aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale qui en ont fait la demande.
- La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet
- Précise que la concertation s'est déroulée selon les modalités prévues et tire le bilan de cette concertation.